

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit septembre, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de régis FORVEILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, adjoint(e)s, Cindy MARSOLLIER, Benoît PHARIS, Michael GILBERT, Alain DUPONT, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia LEFEUVRE.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Julie FOUCTEAU qui a donné pouvoir à Michael GILBERT pour voter en son nom et Samuel BONNABESSE qui a donné pouvoir à Laetitia LEFEUVRE.

Monsieur Bruno BOUVIER est élu secrétaire.

La réunion de Conseil débute par une rencontre avec Monsieur Gilles LIGOT, Président de la Communauté de Communes de l'Ernée venu avec le nouveau DGS (Directeur Général des Services), Hervé-Pierre MALTRUD. Monsieur LIGOT présente les 5 ambitions du projet de territoire 2020-2026, à savoir : l'attractivité, la revitalisation des centres bourgs, l'environnement, la solidarité et le faire-territoire (impliquer les acteurs économiques et sociaux ainsi que les citoyens).

Les élu(e)s et Monsieur Ligot échangent ensuite sur les sujets de l'éolien et méthanisation, l'assainissement et la santé. Monsieur MALTRUD a commencé à rencontrer chaque secrétaire des communes de la Communauté de Communes de l'Ernée.

1- Suppression et création de postes

Sur rapport et proposition du maire, le Conseil municipal, considérant le départ en retraite non remplacé d'un agent et la nécessaire réorganisation des services techniques, à l'unanimité, décide de supprimer et créer les postes ci-dessous, à compter du 1^{er} novembre 2022 :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps incomplet 34/35^{ème} et de deux emplois d'adjoint technique à temps complet,
- Création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

2- Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique exerçant les fonctions d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 19 septembre dernier, le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Mayenne (DSEN) a rappelé que les prises en charges financières des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur les temps de repas et de périscolaire doivent, désormais, être supportées par les communes concernées. A charge pour ces dernières de recruter le personnel nécessaire et compétent, rémunéré selon une grille indiciaire fixée par l'article 10 du décret n°2014-724 et revalorisée par arrêté du 24 Janvier 2022. Les communes concernées par des demandes d'AESH sur les temps périscolaires ont reçu une notification de l'Inspection Académique. Le Conseil municipal, considérant que la commune de Juvigné est concernée pour un élève de l'école qui bénéficie de la présence d'une AESH, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un emploi d'adjoint technique exerçant les fonctions d'AESH à temps incomplet 2/35^{ème}, en contrat à durée déterminée allant du 14 novembre 2022 au 7 juillet 2023 inclus,
- de baser la rémunération sur le 3^{ème} échelon de la grille indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap, actuellement égal à IB 388 IM 355, plus des congés payés égal à 10% du traitement brut (soit 1721,76€ x 2/35=98.39 € plus CP 9.83€ = 108.22 € brut).

Coût pour la commune : 152.96 €/mois avec les cotisations patronales (41.34%). Soit un total de 1.169 € pour la totalité du contrat. A noter que les crédits prévus au chapitre frais de personnel sont suffisants pour l'année 2022.

3- Demande d'une subvention Régionale pour l'achat de matériel de cuisine

Sur rapport et proposition du Maire, le Conseil municipal, considérant que le Ministère de l'Agriculture a prolongé son dispositif de soutien aux cantines scolaires des petites communes jusqu'au 31 octobre 2022 ainsi que les besoins pour la cantine scolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- DE SOLLICITER une subvention Régionale dans le cadre du Plan de Relance auprès de Madame la Présidente de Région pour le matériel suivant : coupe tomate et agrume inox, éplucheur à concombre sur pied inox pour 486 € HT ainsi qu'une autre armoire positive ventilée d'un volume brut de 664 l pour 1.865 € H.T. Par contre, si la subvention était refusée, il ne serait pas procédé à l'achat de cette seconde armoire ventilée.

- D'APPROUVER le plan de financement suivant :

.Dépenses HT :

-Achat et installation d'une armoire positive avec 6 grilles	1.865,00
-Achat coupe tomate et agrume inox	320,00
-Achat éplucheur à concombres sur pied inox	166,00
TOTAL	2.351,00 € HT

.Recettes HT :

- Subvention Régionale-Plan de Relance 80% du HT	1.880,80
- Autofinancement	470,20
TOTAL	2.351,00 € HT

-D'AUTORISER le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier

4- Etude renouvellement du bail commercial du Café du Village Fleuri

Monsieur le Maire expose que, lors du Conseil municipal du 6 septembre 2022, le Conseil municipal a pris connaissance du projet proposé par Monsieur Timothée BOITAUX concernant le renouvellement de son bail en location gérance du fonds de commerce communal « Le café du Village Fleuri » qui arrivera à échéance le 24 Mai 2023. En effet, le Conseil municipal doit faire connaître son intention de renouveler ou non le bail au moins six mois avant cette date d'échéance, soit avant le 24 novembre 2022.

Monsieur le Maire propose donc de débattre sur le projet de Monsieur BOITAUX et de décider de la suite à donner parmi les trois choix suivants :

- 1) Valider le projet proposé et donc la reconduction tacite du bail de 9 ans :

Suite à un vote à bulletins secrets demandé par six élu(e)s qui donne les résultats suivants : Présents : 13, Votants : 15. POUR CE CHOIX : 2, CONTRE : 13. Cette solution n'est pas retenue.

- 2) Amender le projet de Monsieur BOITAUX et engager une négociation sur les sujets définis par les élus, à savoir :

- A) Loyer mensuel à débattre de 600 € HT/mois au lieu des 250 € HT et 300 € TTC actuellement : accord à l'unanimité du Conseil municipal pour cette condition,
- B1) Possibilité d'une activité de restauration dans ce commerce : suite à un vote à main levée qui donne les résultats suivants : Présents : 13, Votants : 15.

POUR L'AUTORISATION DE RESTAURATION	CONTRE L'AUTORISATION DE RESTAURATION	ABSTENTIONS
Laetitia LEFEUVRE		Brigitte GILLES
Samuel BONNABESSE		Michael GILBERT
Jérôme POIGNAND		Julie FOUCTEAU
Alain DUPONT		
Magalie POURIEL		
Bruno BOUVIER		
Régis FORVEILLE		
Michèle GILLES		
Mickaël BUCHARD		
Chrystelle LE GUYADER		
Benoît PHARIS		
Cindy MARSOLLIER		
12	0	3

L'activité restauration est autorisée par 12 voix pour et 3 abstentions

B2) Pour un accompagnement partiel de la commune dans la mise aux normes des cuisines : suite à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Alain DUPONT		Brigitte GILLES
Magalie POURIEL		Michael GILBERT
Bruno BOUVIER		Julie FOUCTEAU
Régis FORVEILLE		Benoit PHARIS
Michèle GILLES		Laetitia LEFEUVRE
Mickaël BUCHARD		Samuel BONNABESSE
Chrystelle LE GUYADER		Jérôme POIGNAND
Cindy MARSOLLIER		
8	0	7

La commune pourra accompagner partiellement une demande de mise aux normes des cuisines

C) Confirmation des horaires d'ouverture 2022 récemment proposés par le gérant et transmis au Conseil municipal avec la convocation (ouverture en continue sur 5,5 jours) ainsi qu'un accord des deux parties en cas de modification avec à minima : 7h30-12h30 / 14h-19h sur 5,5 jours : accord à l'unanimité du Conseil municipal pour cette condition.

Suite à un vote à bulletins secrets pour l'ensemble de la proposition 2 demandé par six élu(e)s qui donne les résultats suivants :

Présents : 13, Votants : 15. POUR CE CHOIX : 9 ; CONTRE: 6. Le Conseil municipal autorise le maire à rencontrer le gérant afin de négocier le renouvellement de son bail pour une nouvelle durée de 9 ans avec les conditions ci-dessus.

-3) publier un appel à candidature pour trouver un nouveau gérant du Café du Village

Fleuri. En cas de refus du renouvellement du bail, le risque est de ne pas trouver un autre gérant présentant une offre viable et donc de perdre un commerce.

Le choix 2 ayant été voté à la majorité absolue par le Conseil municipal, le choix 3 n'est donc pas soumis au vote car sans objet. Si les négociations avec Monsieur Timothée Boitiaux n'aboutissaient pas, la proposition 3 sera alors mise au vote lors d'un prochain Conseil municipal.

5- Redevance France Telecom

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2122 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.47 du Code des Postes et Télécommunications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2022, due par France Télécom, de la façon suivante :
- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles pleine terre) : 42.64 € (soit 17.104 km x 42.64 € = 729,00 € arrondi à l'euro le plus proche),
- Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) 56.85 € (soit 83.893 km x 56.85 € = 4.769 €). D'où un total de 5.498 € pour l'année 2022.

6 - Questions diverses

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Commission santé : Monsieur Forveille donne le compte-rendu de la réunion de la commission santé du jeudi 22 septembre 2022. Le Conseil municipal accepte les propositions de la commission qui prendra contact avec la commune de St Denis de Gastines afin d'évaluer le coût et les conditions de la recherche d'un médecin.

- Proposition d'achat de jardins : Monsieur Forveille donne le compte-rendu de la seconde réunion organisée avec les propriétaires des jardins près de la médiathèque. Dans l'ensemble, le projet communal est bien perçu par les propriétaires et deux d'entre eux ont signé la proposition d'achat par la commune au prix de 5 € le M2. Toutefois, deux autres souhaitent obtenir un prix plus élevé. A l'unanimité, le Conseil municipal maintient son prix initial de 5€.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Animation du vendredi 2 décembre : le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de la réunion du 15 septembre concernant l'organisation de la soirée d'animation du vendredi 2 décembre prochain. Les élus sont invité(e)s à s'inscrire sur l'un des créneaux proposés pour l'aide à l'organisation et au démontage.

-Stade : le fonctionnement des caméras étant désormais satisfaisant, la facture pourra être payée et la demande de versement du solde des subventions déposée dans les délais.

- Musée : les travaux d'aménagement de la billetterie, actuellement en cours, donnent entière satisfaction. Le bureau réfléchi à l'organisation de manifestations pour fêter le quarantième anniversaire de l'association en 2023.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

- Sinistre du 5 septembre : suite à l'orage de grêle dans le bourg au début du mois de septembre, les démarches auprès des assureurs ont été entreprises et un expert passera voir les différents bâtiments touchés en octobre.
- Dojo : le projet suit son cours. La demande de financement à l'Agence Nationale des sports est en cours. La commission bâtiment va travailler prochainement sur les propositions de travaux complémentaires (chauffage, couverture, Espace jeunes) à envisager pour la municipalité, en plus des 20% de reste à charge pour la commune.
- Ilot Vettier : les diagnostics ont été réalisés et le notaire prépare, actuellement, l'acte de vente qui devra être signé avant le 30 Novembre 2022.
- La commission bâtiment va se réunir le 12 octobre à vingt heures afin de préparer le budget 2023.
- Future salle des associations rue d'Ernée : les travaux exécutés par l'entreprise DPI avancent bien. Jérôme Linais, agent technique, est en train de réaliser le câblage électrique. Le reste des travaux nécessaires comme l'unification du sol sera budgétisé pour des travaux attendus au début de l'année 2023.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- Personnel de l'Accueil de loisirs : 2,5 ETP (équivalents temps pleins) sont nécessaires pour assurer un bon fonctionnement de l'Accueil de loisirs. Or, la directrice Pauline Garry va quitter son poste le 6 novembre. La directrice adjointe, qui vient tout juste d'être recrutée, quant à elle, doit suivre une formation sur deux ans à raison d'une semaine par mois, tandis que l'animateur Nicolas Morin, est également en formation pendant un an une partie de chaque semaine. Une annonce pour remplacer la directrice vient d'être publiée. De plus, un agent est en congé maladie pendant un mois. La situation est donc très tendue et susceptible d'entraîner des dysfonctionnements.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Suite aux intempéries, plusieurs problématiques autour des écoulements d'eaux pluviales sont apparues sur la commune. Pour ce qui relève de la mairie, ces travaux vont être engagés par les services techniques dans les prochains mois.
- Voirie : Les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise Chapron et donnent entière satisfaction et seront bientôt terminés.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 8 Novembre 2022 à vingt heures.
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-trois heures quinze.

Le Maire,
Régis FORVEILLE

Le secrétaire de séance,
Bruno BOUVIER